

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 novembre 2016

OBJET

**19 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2016 AUX
ASSOCIATIONS**

N° 2016-11-19

NOMENCLATURE : 7/5/5

L'an deux mille seize, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix novembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous
la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Yvon LERAT, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 5

Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY
Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine HENRY

La commission Vie associative, sportive et culturelle s'est réunie le lundi 17 octobre 2016 pour analyser les demandes de subventions exceptionnelles des associations.

Le montant total proposé pour les subventions exceptionnelles est de 723,27 €, détaillé comme suit :

- 233,27 € à la Sympho-Foot Treillières correspondant à des modules de formation (projet associatif, sportif et éducatif, futsal, certifications) ;
- 490 € au Treillières Basket Club correspondant à des formations (stage arbitrage, encadrement, animateur, mécénat) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE VALIDER le montant des subventions exceptionnelles au titre de l'année 2016 pour un total de 723,27 €.

Pour extrait conforme,

Le 21 novembre 2016
044-214402091-20161121-2016-11-21-DE19-
DE
Date de transmission : 25/11/2016
Date de réception préfectorale : 25/11/2016
Alain ROYER